

POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

INTRODUCTION :

Le 14 février 2011, pour faire suite à la rencontre du conseil des maires de la MRC de La Matapédia du 26 janvier, le conseil municipal de Sayabec adoptait la résolution 2011-02-081 : demande d'appui - conférence régionale des éluEs. Cette résolution a mené à l'élaboration d'une politique d'égalité dans la municipalité de Sayabec. La politique d'égalité repose sur le **principe fondateur** suivant : que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes afin de favoriser le développement des valeurs suivantes :

- Justice sociale
- Démocratie
- Diversité des points de vue
- Respect des différences
- Participation citoyenne

1 - LE CONTEXTE dans lequel s'inscrit la démarche de se doter d'un outil comme une politique d'égalité :

1.1 - Une volonté gouvernementale

- La Charte des droits et libertés de la personne*

dans laquelle on peut lire :

... Considérant que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont tributaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix ...

Et au chap. 1.1

10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe ...

- La politique pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*

On retrouve l'affirmation suivante dans l'orientation 7 : « *Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans divers champs d'action ayant un impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes, tels que la participation des femmes aux instances dirigeantes, la promotion de mesures de conciliation travail-famille ainsi que l'intégration et le maintien des femmes dans des emplois à prédominance masculine. Le gouvernement s'engage donc à sensibiliser et à soutenir les CRE et les municipalités dans l'adoption et la mise en oeuvre d'une politique d'égalité et d'équité* ».

1.2 - Une volonté régionale

- Politique d'égalité de la CRÉ-BSL*

On peut y lire :

La politique d'égalité de la CRÉBSL vise l'égalité participation des femmes et des hommes à la vie démocratique et au développement du BSL. Elle vise entre autre par l'orientation 1 à faire connaître, auprès des partenaires de la CRÉBSL, la politique d'égalité et les inviter à adopter les principes d'égalité dans leurs projets ou activités.

Pour s'assurer du succès de cette politique, quelques conditions sont nécessaires, dont :

L'adhésion et l'engagement des différentes instances et organisations locales et régionales

- Entente spécifique pour l'égalité de la CRÉ-BSL

Reconnaissant l'expertise de la Table de concertation des groupes de femmes du BSL comme instance-conseil sur les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes, la CRÉBSL supporte le projet « *Soutien aux municipalités - politiques d'égalité* » de la Table de concertation.

1.3 - Une volonté municipale

Suite au colloque du 21 février 2010 « *Tous ensemble dans la continuité* », la municipalité affirme l'énoncé suivant :

« *La municipalité de Sayabec se donne comme « mission » d'offrir à tous ses contribuables une variété de services de qualité touchant la sécurité publique, le transport, l'hygiène du milieu, la santé et le bien-être, l'aménagement de son territoire, l'urbanisme, le développement économique, les loisirs et la culture.* »

2 - LE PORTRAIT (état de la situation)

2.1- Voici en vrac quelques éléments du portrait socio-économique de la municipalité tiré de Statistique Canada, Recensement de la population de 2006 :

- Population totale : **1955** répartie en **985** hommes et **970** femmes
- Nombre de familles monoparentales : **75**
- Dirigées par un homme : **10** Dirigées par une femme : **65**
- Revenu familial médian en 2005 : **43 836\$**
- Revenu familial médian des familles monoparentales en 2005 : **30 352\$**
- Revenu familial médian des familles monoparentales dirigées par une femme en 2005 : **22 143\$**
- Population totale de 15 ans et + : **1585** répartie en **795** hommes et **795** femmes
- Sans aucun certificat, diplôme ou grade : **550** dont **305** hommes et **240** femmes
- Avec certificat. Diplôme ou grade universitaire : **85** dont **35** hommes et **50** femmes
- Taux d'emploi total : **40,4%** dont **44,7%** chez les hommes et **35,8%** chez les femmes
- Ayant déclaré des heures de travail non-rémunéré reliées aux travaux ménagers : **1405** dont **660** hommes et **740** femmes
- Ayant déclaré des heures de travail non-rémunérées reliées aux soins des enfants : **680** dont **270** hommes et **410** femmes
- Personnes de 15 ans et + avec gains : **855** dont **485** hommes et **370** femmes
- Gains médians des personnes de 15 ans et + (\$) : **23 430\$** la moyenne des hommes : **31 028\$** et la moyenne des femmes : **16 011\$**
- Gains médians des personnes de 15 ans et + ayant travaillé toute l'année à temps plein : **40 958\$** la moyenne des hommes : **46 999\$** la moyenne des femmes : **33 301\$**
- Pourcentage de faibles revenus avant impôt : **20,7** dont **19,2** hommes et **22,2** femmes
- **Indice de développement de la municipalité en 2006 : - 5,46 selon le MAMROT**

2.2- La place qu'occupent les femmes et les hommes dans les différentes organisations :

- Conseil municipal : 3 femmes, 4 hommes
- Club des 50 ans et + : 4 femmes, 5 hommes
- Club Lions de Sayabec : 6 femmes, 16 hommes
- Comité consultatif d'urbanisme : 0 femmes, 7 hommes
- Comité Culture et concertation de Sayabec : 6 femmes, 3 hommes
- Comité de la fête au village : 5 femmes, 1 homme
- Comité de loisirs :
- Comité des nouveaux arrivants : 4 femmes, 0 homme

- Conseil d'établissement de l'école primaire Ste-Marie : 9 femmes, 1 homme
- Conseil d'établissement de l'école polyvalente Sayabec : 6 femmes, 2 hommes
- Fabrique de Sayabec : 4 femmes, 3 hommes
- Journal Écho Sayabécois : 12 femmes, 3 hommes
- Maison des Jeunes : 6 femmes, 1 homme
- Office municipal d'habitation : 4 femmes, 2 hommes
- Camp musical CA : 2 femmes, 6 hommes
- Caisse Pop : 8 femmes, 9 hommes
- Pompiers volontaires de Sayabec :

3 - POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 – Le but : en adoptant une politique d'égalité, la municipalité de Sayabec s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les hommes et les femmes de sa collectivité.

3.2 – Les objectifs poursuivis :

Selon les différents champs de compétence municipale :

La Gouvernance (Conseil municipal, comité de travail, les décisions, les communications, etc.)

- Sensibiliser les partenaires à l'avantage d'une représentation plus équilibrée
- Favoriser la participation citoyenne, tant des femmes que des hommes
- Viser une communication efficace auprès des citoyenNES
- Viser la parité sur toutes les instances de décision
- Favoriser l'apport des femmes au développement social et économique et s'assurer que les retombées sociales, économiques, régionales et locales bénéficient également aux femmes et aux hommes

La municipalité en tant qu'employeur :

- favoriser l'accès et la participation des femmes dans toutes les sphères décisionnelles et opérationnelles au sein de l'organisation
- Favoriser la conciliation famille- travail- implication sociale
- Favoriser l'équité salariale.

Les services offerts par la municipalité :

- Tenir compte des réalités et des différences entre les femmes et les hommes dans l'offre de services, de programmes et de mesures
- Assurer l'équité et l'accessibilité hommes/femmes dans l'offre de services
- Assurer la sécurité des femmes

3.3 – Les pistes d'action

- Adopter la Charte des valeurs pour une municipalité équitable

- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'interprétation des résultats obtenus lors de sondages, consultations et pour mesurer l'impact des décisions prises
- Utiliser les principes de la rédaction épiciène afin d'être plus inclusif dans les communications
- Travailler avec le Centre des femmes de la Vallée de la Matapédia pour identifier des candidatures féminines aux élections municipales
- Offrir un service de halte garderie adapté aux besoins des familles
- Adopter des mesures de conciliation famille/travail/implication sociale
- Assurer une plus grande sécurité dans les rues de la municipalité (ex : éclairage...)

3.4 - Les engagements de la municipalité

La municipalité s'engage à :

- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer un plan d'action pour l'égalité h/f
- Allouer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre et l'évaluation de la politique
- Reconnaître l'expertise et collaborer avec la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent et le Centre des Femmes de La Vallée de la Matapédia
- Sensibiliser la population aux avantages d'une culture de l'égalité dans la vie de la communauté

CONCLUSION

La municipalité de Sayabec est sensibilisée à la question de l'égalité depuis plusieurs années déjà.

La Table de concertation des groupes de femmes du BSL lui a décerné le Prix municipalité équitable, catégorie Jeunes édition 2009 pour la synergie et l'impact intergénérationnel créés dans le milieu grâce au projet de relocalisation de la bibliothèque municipale dans les locaux de l'école secondaire. Un bel exemple d'entraide d'une communauté pour répondre aux besoins des jeunes tout en favorisant l'ensemble de la collectivité.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à accomplir avant de pouvoir affirmer que l'égalité de droit est devenue une égalité de fait dans toutes les sphères du développement de la collectivité.

Par conséquent, afin d'assurer le succès de la politique d'égalité, trois principes seront mis de l'avant :

- Volonté commune d'agir
- Communication efficace
- Adhésion de la population à la politique d'égalité

RÉFÉRENCES :

- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2006
- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne un égalité de fait, Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*
- Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, *L'implantation d'une politique d'égalité : Guide d'accompagnement à l'intention des partenaires de l'égalité dans les diverses instances régionales*, février 2009
- CRÉ du Bas-Saint-Laurent, *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes*, mars 2010
- Statistiques Canada, Recensement de la population de 2006.

Adoptée par le Conseil municipal de Sayabec le 7 novembre 2011.